

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 66 CONCERNANT FNAC DARTY

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

FNAC DARTY

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 27 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 12 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général, présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 2-3-4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- RESOLUTION 21 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,8% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS « au fil de l'eau »

Analyse

La résolution 22 autorise, pendant 26 mois, le Conseil d'administration, à déroger pour les émissions autorisées par la résolution 21, aux modalités de fixation du prix par augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » par tranches de 10% du capital social par an, ce qui ne répond pas aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 21 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOVERNANCE

1. Composition du conseil de FNAC DARTY

Le conseil d'administration de FNAC DARTY comportera, à l'issue de l'assemblée générale 91,7% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où la résolution correspondante serait acceptée).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jacques Veyrat	Président	Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	8	2022	0	4			
	Antoine Gosset-Grainville	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	M	55	FR	8	2023	0	3		P	P
	Enrique Martinez	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	50	ES	2	2023	1	0			
	Julien Ducreux	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	N/A	M	36	FR	1	2024	0	1			
	Franck Maurin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	2	2023	0	1			
	Carole Ferrand		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	8	2024	1	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Grégoire Sainte Marie		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	3	2025	0	3			
	Jean-Marc Janailac		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	2	2022	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sandra Lagumina		Libre d'intérêts	80%	F	53	FR	4	2025	0	1	M		
	Delphine Mousseau		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	4	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nonce Paolini		Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	8	2025	0	1		M	M
	Javier Santiso		Libre d'intérêts	100%	M	52	FR	2	2023	0	1			
	Brigitte Taittinger-Jouyet		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	8	2024	0	2		M	M
	Daniela Weber-Rey		Libre d'intérêts	100%	F	63	DE	4	2022	0	1	M		

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laure DELAHOUSSE